

LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3.412.909,50 €
Siège social : 6 avenue des Andes, Bâtiment 11, ZA de Courtaboeuf, 91940 Les Ulis
323 036 921 R.C.S. Evry

Ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire du 13 Septembre 2018

A TITRE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Directoire, avec présentation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018
- Lecture du rapport du Directoire sur les projets de résolutions
- Lecture du rapport du Conseil de Surveillance
- Lecture du rapport du Président du Conseil de Surveillance portant notamment sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et le contrôle interne
- Lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018, du rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements régis par les articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, du rapport spécial des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-35 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance en ce qui concerne notamment les procédures de contrôle interne relatives notamment à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2018
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018
- Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les engagements et conventions réglementés
- Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes
- Jetons de présence
- Renouvellement du mandat de Monsieur Luc LE COTTIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Renouvellement du mandat de Monsieur Gérard ABADJIAN en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Renouvellement du mandat de Monsieur Pascal GANDOLFINI en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Ratification du transfert du siège social de la Société
- Autorisation à donner au Directoire pour opérer sur les actions de la Société

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public

- Délégation de compétence à donner au Directoire pour une durée de 26 mois pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code Monétaire et Financier
- Fixation du montant global des délégations consenties aux termes des 13^{ème} à 15^{ème} résolutions
- Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, de toute filiale et/ou de toute autre société avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions donnant droit par exercice à l'attribution de titres qui seront émis en représentation d'une quotité du capital de la société réservée à une catégorie de personne
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières au profit de catégorie de personnes
- Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés : Décision à prendre en application de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce

A TITRE ORDINAIRE, DE NOUVEAU

- Pouvoirs pour les dépôts et formalités

Le Directoire